



**INSCRIPTION SEJOURS VACANCES
04 - 14 ANS HIVER 2025**

Inscription du 20 au 29 novembre 2024

UNE FICHE PAR ENFANT (à remplir)

Numéro S.A.F		NOM (responsable légal) : _____ Prénom : _____ N° _____ Rue _____ Apt _____ Code postal _____ Ville _____
Quotient familial S.A.F (2024/2025) Obligatoire pour toute inscription		
Numéro Allocataire CAF (obligatoire)		
Quotient familial C.A.F (en cours de validité)		

➤ **Inscription définitive** (sous réserve de la validation des services de la ville et dans la limite des places disponibles).

Nom et prénom de l'enfant	Sexe	Né(e) le (JJ/MM/AA)	Ecole	Séjours demandés (Par ordre de préférence)		PERIODE Préciser les dates du séjour
				1 ^{er} choix	2 ^e choix	
		Préciser l'âge le jour du départ :		3 ^e choix		

- JAMAIS PARTI (si pas de participation au séjour hiver depuis 2023)	<input type="checkbox"/>
- DEJA PARTI (si participation au séjour en hiver en 2024)	<input type="checkbox"/>

COMBIEN D'ENFANT(S) AVEZ-VOUS INSCRIT(S) POUR CES VACANCES ?

INDIQUEZ LE NOMBRE D'ENFANTS PAR TRANCHE D'AGE : 4-14 ANS PRENOM(S).....

15-17 ANS PRENOM(S).....

SI VOTRE ENFANT SOUHAITE PARTIR AVEC UN AUTRE ENFANT PRECISEZ LE NOM, PRENOM ET LE LIEN (COUSIN, AMI ...)

COORDONNEES	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2	TUTEUR.TRICE
	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	
Téléphone domicile			
Téléphone travail			
Téléphone Portable			
Mail			

Je (nous), soussigné(s) (e-es), agissant en qualité de : Mère Père Tuteur/riche

Atteste(ons) sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant mentionné ci-dessus à participer sous ma (notre) responsabilité au séjour indiqué dans le présent bulletin

Déclare(ons) accepter les conditions d'inscription, de facturation et d'annulation à ce séjour (montant en fonction du quotient familial « ville ») comme stipulées dans les fiches « démarches administratives » disponibles sur le site : vitry94.fr/vacances

M'engage(ons) à payer la facture en deux versements : 50% du montant avant le départ et 50% après le séjour. Toute annulation, sans motif majeur, donnera lieu au versement par la famille de 30% du montant total du séjour.

Fait à Vitry-sur-Seine, le..... Signature(s) (responsable(s) légal(aux)):

Cadre réservé au service		
Inscription reçue le :		
Heure :		



INSCRIPTION SEJOURS VACANCES
04 - 14 ANS HIVER 2025

Inscription du 20 au 29 novembre 2024

QUESTIONNAIRE (à remplir obligatoirement par le responsable légal)

PARENT 1 (ou tuteur/rice)	NOM : Prénom :
	Adresse :
	Code postal : Ville :
	Profession :
	Employeur (<i>Nom et Adresse</i>) :

PARENT 2	NOM : Prénom :
	Adresse :
	Code postal : Ville :
	Profession :
	Employeur (<i>Nom et Adresse</i>) :

L'ENFANT	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :</u>
	Votre enfant a-t-il :
	- Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	- Une reconnaissance M.D.P.H OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	- Un suivi médical particulier OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Si oui à l'une de ces situations :
	<ul style="list-style-type: none">• Tout document doit être joint à ce formulaire• La demande de séjour sera examinée lors d'une rencontre avec la coordination enfance-famille.

Certifie(ons) exacte les informations indiquées dans ce formulaire

Pour tout renseignement, le Secteur Séjours est à votre disposition :

- par e-mail : vacances@mairie-vitry94.fr
- par téléphone au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24
- en zone verte, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (accueil uniquement sur rendez-vous),

INFORMATIONS :

- Toutes les informations relatives à l'inscription et au suivi du séjour seront transmises par mail.
- Si votre quotient familial n'a pas été établi, rapprochez-vous du Service des Affaires Familiales (accueil uniquement sur rendez-vous) zone verte, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, téléphone 01 46 82 84 14 – 01 46 82 84 15 ou 01 46 82 80 00 poste 77.14

Les usagers sont avisés que la demande de séjour est destinée à subir un traitement informatique. Le droit d'accès prévu par la loi du 6/01/78 relative à l'informatique et aux libertés s'exerce par courrier adressé